

JD / SB n° 2025-002

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 18 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Jacqueline DEVINCK.

Nombre de délégués :

En exercice : 22

Présents : 14

Pouvoir(s) : 3

Votants : 17

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (RT 78)

COLLECTIVITES

POIGNY LA FORET
SONCHAMP
RAMBOUILLET
ORCEMONT
HERMERAY

NOM

M. BLECH Jean-Philippe
M. JANOTTIN Luc
M. PETITPREZ Benoît
Mme TATIN Nathalie
M. VIGNAUX Bernard

Communauté de Communes des Portes Euréliennes Ile-de-France (CCPEIDF)

COLLECTIVITES

AUNAY-SOUS-AUNEAU
VILLIERS-LE-MORHIER
YERMENONVILLE
YMERAY
LE GUE-DE-LONGROI
GALLARDON
DROUE SUR DROUETTE
HANCHES
EPERNON

NOM

M. DARIEN Robert
Mme DEVINCK Jacqueline
M. FELLER Eric
M. GUILBERT Christian
M. LAYA Pascal
M. MARIE Yves
Mme PELTIER Aline
M. RUAUT Jean-Pierre
Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle

Date de la convocation :
28/02/2025

Secrétaire de séance :
Mme THÉRON-CAPLAIN
Armelle

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (RT 78)

COLLECTIVITES

ORPHIN

RAMBOUILLET
RAIZEUX

NOM

Mme DEMICHELIS Janny donne pouvoir à
Mme DEVINCK Jacqueline
M. PASQUES Jean-Marie
M. THEVARD Nicolas donne pouvoir à
M. BLECH Jean-Philippe

Communauté de Communes des Portes Euréliennes Ile-de-France (CCPEIDF)

COLLECTIVITES

AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

NOM

M. DUCERF Jean-Luc donne pouvoir à
M. DARIEN Robert

Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole (CACM)

COLLECTIVITES

CHARTRES

NOM

M. PLAZE Jean-François

Etaient absents :

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (RT 78)

COLLECTIVITES

GAZERAN
EMANCE
SAINT HILARION

NOM

M. BRÉBION Jean
M. DEFFRENNE Philippe
M. GIACOMOTTO Antoine

Assistaient également à la séance :

M. DEVILLE Mathieu, Ingénieur et Mme OULD-YAHOUI Lucie, Technicienne rivière
Mme BODIOT Sandra, Secrétaire

> ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte-rendu du 14/01/2025**
- 2) **DOB / ROB 2025**

Election d'un secrétaire de séance

Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle est élue secrétaire de séance.

1 – Approbation du dernier compte-rendu du 14/01/2025

M. MARIE évoque le point suivant, mentionné au compte-rendu en date du 14/01/2025 :

- « M. MARIE demande à être recontacté au sujet d'une étude faite par Hydratec en 2004 sur Gallardon ».

M. MARIE s'interroge sur la transmission des données issues de cette étude. Il lui est précisé que les résultats de l'étude de 2004 ont bien été transmis par le syndicat à la mairie de Gallardon. Le syndicat reste à la disposition de la commune de Gallardon pour échanger sur ce point, le cas échéant.

Le dernier compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport et débat d'orientation budgétaire 2025

Délibération 2025-005

Mme DEVINCK Jacqueline, Présidente du SMDVA, rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation n°92.125 du 06 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République dans son chapitre 1^{er}, titre II « *de l'information des habitants sur les affaires locales* » stipule en l'article 15, que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doivent organiser un débat en séance sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant son examen.

M. DEVILLE Mathieu, Responsable technique du syndicat, expose le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025. Il informe le comité que la feuille de route du SMDVA sera reprise point par point, dans le but de permettre une meilleure lecture des principaux postes de la proposition budgétaire de l'année 2025.

➤ **La feuille de route est donc reprise point par point comme suit :**

1°/ Lancer ou poursuivre la mise en œuvre des PPRE sur les BV de la Drouette et de la Voise

Le syndicat dispose à ce jour d'un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien), pour chacun des bassins versants de son territoire d'actions (bassins versants de la Drouette et de la Voise). Ces programmes répondent aux objectifs d'atteintes du bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), et contribuant à la prévention des inondations via des solutions fondées sur la nature.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les **actions d'entretien et de restauration légère identifiées dans le cadre des PPRE**, plusieurs dossiers de demandes d'autorisations réglementaires ont été nécessaires :

- **pour pouvoir intervenir et investir des fonds publics chez le privé (DIG > déclaration d'intérêt général)**
- **pour s'assurer que certaines actions de restauration importantes ne seront pas néfastes pour les milieux (DLE > dossier Loi sur l'Eau).**

➤ **Rappels de l'état d'avancement des DIG - PPRE « Drouette » et « Voise » :**

- **PPRE Drouette** : Un premier dossier DIG seul a été renouvelé en 2024 pour une période de 7 ans (2024-2030). Cette procédure autorise la mise en œuvre des travaux d'entretien identifiés dans le PPRE Drouette et concerne uniquement les actions non soumises à la Loi sur l'Eau).

Afin de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire d'actions du SMDVA, un second dossier de demande de renouvellement de la DIG-DLE du PPRE Drouette a été élaboré puis déposé en 2024 au Guichet unique de l'eau de la DDT des Yvelines (co-instruction avec la DDT de l'Eure-et-Loir).

Ce renouvellement de DIG a récemment été validé par arrêté inter-préfectoral, ce qui permettra de poursuivre la **mise en œuvre des travaux de restauration légère pour la période 2025-2031.**

- **PPRE Voise** : Afin de pouvoir mettre en œuvre les premières actions issues du PPRE Voise, un dossier DIG-DLE a également été déposé en 2024 auprès du service environnement de la DDT d'Eure-et-Loir (co-instruction avec la DDT des Yvelines). Cette phase d'instruction a duré environ un an.

Un arrêté préfectoral d'autorisation des travaux a été signé en date du 10 mars 2025 par les services de l'Etat en charge de la Police de l'eau. **Dès 2025, le syndicat pourra initier les premiers travaux d'entretien et de restauration légère du PPRE sur le bassin versant de la Voise. Cette DIG a également été accordée pour la période 2025-2031.**

➤ **Les PPRE « Drouette » et « Voise » :**

Il s'agit de **programmes exhaustifs comprenant l'ensemble des actions globales identifiées**. Ils se veulent donc **très ambitieux**. A l'issue des délais de validité des DIG, les programmes seront remis à jour et leur programmation révisée en fonction des actions qui auront pu être réalisées.

La mise en œuvre des PPRE Drouette et Voise doit notamment permettre :

- les **travaux d'entretien** (abattage/élagage des sujets vieillissants, malades ou morts, des essences indésirables type résineux ou peupliers, gestion des embâcles et des déchets...);
- les **travaux de reconstitution de la ripisylve** (plantations);
- les travaux de **restauration des berges, de diversification des habitats aquatiques et de l'hydromorphologie en lit mineur**;
- les **travaux d'aménagements d'abreuvoirs et de clôtures...**

Le SMDVA dispose d'une cellule d'animation technique rivière permettant d'assurer en régie le suivi et l'organisation nécessaire pour la bonne réalisation de ces actions.

Cette cellule dispose d'une équipe technique chargée notamment de réaliser les procédures de consultations d'entreprises, marchés publics, organiser et suivre la mise en œuvre des programmes de travaux, d'animer le territoire afin de mobiliser les acteurs, évaluer les actions conduites, rédiger les bilans pour les financeurs...

Les actions demandant une certaine technicité et du matériel spécifique seront réalisées par une entreprise spécialisée, qui sera sélectionnée par le SMDVA dans le cadre d'un marché public.

➤ **En 2025, le SMDVA a identifié plusieurs types d'actions légères à mener sur différents secteurs de son territoire :**

- *Installation de clôtures et d'abreuvoirs pour limiter l'accès des animaux dans le lit de la rivière ;*
- *Reprise de berges avec des techniques de génie végétal ;*
- *Diversification des habitats en lit mineur par recharge granulométrique ;*
- *Suppression d'espèces végétales indésirables et reconstitution de ripisylve ;*
- *Mise en place de banquettes/épiss en lit mineur pour diversifier les écoulements*

- En 2025, le coût total des opérations de restauration légère (dépenses d'investissement) représente un montant de 270 529.78 € TTC avec des recettes de subventions attendues à hauteur de 80% (*taux AESN*).

➔ Toutes les actions envisagées (Entretien et/ou Restauration) feront donc l'objet de dossiers de demandes de subventions à déposer auprès des partenaires financiers du syndicat, à savoir principalement l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Conformément au 12^{ème} programme d'intervention de l'AESN en vigueur (2025-2030), les subventions attendues sont présentées ci-après et expliquent les recettes envisagées dans le budget :

Code action	Type action	AESN #1
ENTRETIEN		
E1	Entretien de la ripisylve	40 %
E2	Faucardage / arrachage de végétation envahissante	
E3	Gestion des embâcles et des atterrissements	
E4	Gestion des déchets flottants	
E5	Lutte contre les espèces animales invasives (ragondin, rat musqué)	0 %
RESTAURATION LEGERE		
R1	Reconstitution de la ripisylve	80%
R2	Lutte contre les espèces végétales invasives	40 %
R3	Lutte contre les espèces végétales indésirables dans les ripisylves (conifères, peupliers)	80%
R4	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte)	80%
R5	Restauration et diversification des habitats	80%
R6	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	80%



2°/ Poursuivre la mise en œuvre du programme de travaux lourds

Afin de pouvoir assurer la mise en œuvre des **actions de restauration lourde**, des études complémentaires spécifiques ont été initiées depuis 2023 sur certains secteurs du territoire d'actions (expertises environnementales, modélisations hydraulique et/ou géotechnique...).

Pour rappel, un marché à appel d'offres – accord-cadre à bons de commande a permis de retenir un bureau d'études spécialisé pour mener à bien la réalisation de ces études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre concernant les actions suivantes :

Marché études de faisabilité et maîtrise d'œuvre
<i>Restauration des continuités écologiques et de l'hydromorphologie (ouvrages hydrauliques...)</i>
<i>Restauration des zones humides et des ZEC (zones naturelles d'expansion des crues)</i>
<i>Création de ZEC</i>
Poursuite MOE et études complémentaires + Démarrage travaux lourds en 2025

Les études complémentaires spécifiques sont réalisées à l'opportunité, **au cas par cas**, en fonction du **bon vouloir des propriétaires concernés**.

En 2025, il est prévu de poursuivre les études de conception engagées depuis 2023-2024 et de démarrer les premiers travaux lourds qui en découlent, notamment au niveau de la Guéville à Gazeran (78).

- Les travaux de restauration lourde projetés pour l'année 2025 sont rappelés et détaillés ci-après :
- **Restauration des fonctionnalités de la Guéville au niveau du secteur communal de Gazeran, dans le bois de la Garenne** : démarrer les travaux de restauration de la continuité écologique à l'étiage 2025 (effacement du clapet hydraulique, recharge granulométrique pour diversifier les habitats et les faciès d'écoulements en lit mineur, installation d'un panneau pédagogique).

Le coût des travaux de renaturation de la Guéville à Gazeran et le suivi des missions de fin de MOE (VISA/DET/AOR) représentent un montant total estimatif de 24 000 € TTC avec des recettes de subventions attendues à hauteur de 80% (taux AESN).

Le chiffrage des travaux à réaliser a été effectué à l'issue des missions d'études complémentaires (PRO).

3°/ Maintien de l'organisation et de la structuration du syndicat au regard de GEMAPI

Le SMDVA a pour missions principales la gestion et la restauration des rivières, ainsi que la préservation du patrimoine naturel en visant le bon état des masses d'eau fixé par la réglementation Européenne (Directive Cadre sur l'Eau).

Pour cela, le Syndicat :

- Réalise des actions d'entretien et de restauration de cours d'eau lorsque qu'elles sont reconnues d'intérêt général ;
- Travaille à l'émergence de projets de restauration et de préservation des continuités écologiques, de zones humides... en réalisant des études spécifiques ;
- Accompagne (conseils et recommandations) les propriétaires riverains et les propriétaires de moulins pour la gestion de leurs ouvrages hydrauliques et l'entretien de leurs berges ;
- Réalise une veille sur l'ensemble des cours d'eau et des milieux humides associés.

Afin de poursuivre la dynamique actuelle engagée sur son territoire d'actions, **le syndicat doit maintenir l'organisation et la structuration de sa cellule technique, au regard des divers projets de gestion et de restauration en cours et à venir.**

➤ La Cellule d'Animation Technique du SMDVA :

➔ **Elle est composée comme suit :**

- **Un Responsable technique (1 ETP) ;**
- **Un poste de Technicien rivière (1 ETP)**

Considérant l'engagement du syndicat sur les deux bassins versants de la Drouette et de la Voise, et l'ensemble des travaux à mettre en œuvre sur plus de 200 km de cours d'eau, **il convient de renforcer la cellule d'animation technique en anticipant le recrutement d'un second technicien rivière au cours de l'année 2025.**

Ce futur recrutement est pris en compte dans l'appel aux cotisations des charges de personnel du budget primitif 2025.

➤ **Le SMDVA dispose également d'un poste de garde-rivières à temps plein (1 ETP) :**

Compte tenu du départ à la retraite du garde-rivières du SMDVA au 1^{er} juillet 2025, et par souci d'efficacité, **il convient d'anticiper le recrutement d'un nouveau garde-rivières à compter du 1^{er} avril 2025 afin d'assurer une période minimale de tuilage entre agents.**

Ce futur recrutement est pris en compte dans l'appel aux cotisations des charges de personnel du budget primitif 2025.

Ce recrutement anticipé permettra ainsi au nouvel agent d'appréhender efficacement les divers enjeux de territoire et de s'approprier la connaissance du terrain.

Sous l'encadrement du responsable technique, le garde-rivières devra assurer l'essentiel des interventions techniques. Il sera en lien direct avec la cellule d'animation technique du Syndicat.

Concernant les conditions de travail du garde-rivières, M. DARIEN tient à nouveau à souligner la vigilance à tenir vis-à-vis des risques d'accidents liés au travail isolé ou encore à l'utilisation d'outils dangereux de type tronçonneuses par exemple.

Il est rappelé que lorsqu'une intervention implique l'emploi d'outils exposant l'agent à un risque de blessure, le garde-rivières est systématiquement accompagné par les agents techniques du Syndicat qui l'assistent par souci de sécurité.

La mise en place d'un dispositif d'alerte en cas d'accident (balise GPS de localisation, avertisseur...) est évoquée et sera étudiée.

➤ **Mise à disposition d'un secrétariat-comptable :**

Une prestation de secrétariat-comptable est assurée à temps partiel (à raison de 2.5 journées/semaine).

L'agent employé du SIEPARE (Syndicat intercommunal eau potable et assainissement de la région d'Epernon), est mis à disposition du SMDVA via une convention sur la base de :

- 2.5 jours / semaine pour le SIEPARE
- **2.5 jours / semaine pour le SMDVA**

Au regard du besoin continu en secrétariat-comptable, il convient de renouveler cette mise à disposition en 2025 avec le SIEPARE. **Le SMDVA rembourse le montant de la rémunération et les charges sociales au prorata du temps de mise à disposition.**

➤ **Le coût total des charges de personnel est estimé à 209 530.00 € TTC pour l'année 2025.**

Projet d'appel aux cotisations pour l'année 2025

SMDVA - Appel aux cotisations prévisionnelles de l'année 2025 - Fonctionnement et investissement

	Code compta	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			en €
		Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement subventions AESN	Dépenses Investissement	Recettes Investissement subventions AESN	Autres recettes	
1.0 Charges du Personnel							
1.1	Mise à disposition du secrétariat et comptabilité	6218	27 000,00				
1.2	Cotisations F.N.A.L.	6332	150,00				
1.3	Cotisations CNFPT et CIG.	6336	2 500,00				
1.4	Autres taxes	6338	350,00				
1.5	Rémunération principale titulaires	64111	31 500,00				
1.6	NBI, SFT, Indemnité de résidence	64112	0,00				
1.7	Autres indemnités	64118	16 000,00				
1.8	Rémunération principale contractuels	64131	56 000,00				
1.9	Autres indemnités contractuels	64138	26 000,00				
1.10	Cotisations URSSAF	6451	30 000,00				
1.11	Cotisations IRCANTEC / CNRACL	6453	14 000,00				
1.12	Cotisations ASSEDIC	6454	0,00				
1.13	Assurance du personnel	6455	3 500,00				
1.14	Versement au FNC du supplément familial	6456	750,00				
1.15	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	6458	930,00				
1.16	Indemnités versées directement (chômage)	64731	0,00				
1.17	Médecine du travail, pharmacie	6475	400,00				
1.18	Autres charges sociales diverses (Participation emploi)	6478	450,00				
Sous-total 1			209 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Reste à charge SMDVA	209 530,00			0,00
							209 530,00
2 Mise en œuvre PPRE Drouette/Voise							
Action programme entretien et restauration (PPRE) NON soumis loi sur l'eau (DIG)							
2.1	Action R3 - Suppression espèces végétales indésirables >> Chantier R.d'Ocre GALLARDON (Germonval) (Devis F&P)	2121		19 378,18			
2.2	Action R3 - Suppression espèces végétales indésirables >> Chantier Voise GUE DE LONGROI (Devis F&P)	2121		25 074,00			
2.3	Subvention AESN 80% pour actions R3	1318			15 502,54		
2.4	Subvention AESN 80% pour actions R3	1318			20 059,20		
Action programme restauration légère (PPRE) soumis loi sur l'eau (DIG/DLE)							
2.5	Action R5 - Restauration/diversification des habitats (banquettes...) >> Chantier Drouette ORPHIN (Devis F&P)	2128		49 374,00			
2.6	Action R6 - Aménagement clôtures + Abreuvoirs >> Chantier Rémarde AB25 (Bleury - Montaigu) (Devis F&P)	2128		28 782,00			
2.7	Action R6 - Aménagement clôtures + Abreuvoirs >> Chantier Drouette EPERNON (Devis F&P)	2128		12 408,00			
2.8	Action R5 - Restauration/diversification des habitats (banquettes...)>> Chantier Voise ROINVILLE (Devis F&P)	2128		37 270,80			
2.9	Action R4 - Restauration de berges (génie végétal) >> Chantier Rémarde - GALLARDON (Montlouet) (Devis F&P)	2128		98 242,80			
2.10	Subventions AESN 80% pour actions R5	1318			39 499,20		
2.11	Subventions AESN 80% pour actions R6	1318			23 025,60		
2.12	Subventions AESN 80% pour actions R6	1318			9 926,40		
2.13	Subventions AESN 80% pour actions R5	1318			29 816,64		
2.14	Subventions AESN 80% pour actions R4	1318			78 594,24		

Action programme d'envergure / restauration lourde soumis à études complémentaires								
2.15	Travaux RCE Guéville (Clapet communal) à GAZERAN + fin missions MOE (VISA/DET/AOR)	2128			24 000,00			
2.16	Subventions AESN (80%) pour Travaux RCE Guéville + MOE à Gazeran	1328				19 200,00		
Autres prestations/travaux (hors PPRE)								
2.17	Etude DMB portée par le CD 28 (subvention de fonctionnement)	65733	2 906,00					
2.18	Petits travaux d'entretien urgents ou imprévus (Hors marché - Dépenses année n-1)	61521	1 044,00					
Sous-total 2			3 950,00		294 529,78	235 623,82	0,00	
			Reste à charge SMDVA	3 950,00			58 905,96	
							Total à charge SMDVA pour le poste 2	
							62 855,96	
3 Charges de fonctionnement								
3.1	Eau et assainissement	60611	0,00					
3.2	Energie et électricité	60612	0,00					
3.3	Carburant	60622	5 000,00					
3.4	Alimentation	60623	100,00					
3.5	Petites fournitures diverses (Pièces de motocultures / paliers / disques inox...)	60632	800,00					
3.6	Vêtements de travail	60636	500,00					
3.7	Fournitures administratives	6064	1 500,00					
3.8	Autres matières et fournitures (barrages filtrants, ...)	6068	200,00					
3.9	Locations mobilières (bail loyer)	6132	7 000,00					
3.10	Locations mobilières (location photocopieur)	61351	0,00					
3.11	Entretien véhicules roulants	61551	4 000,00					
3.13	Maintenance/Abonnement (SRCI, Berger Levraut, Captusite, Cap Antigone...)	6156	7 000,00					
3.14	Assurances	6161	6 000,00					
3.15	Prévision franchise en cas d'éventuels sinistres	6168	0,00					
3.16	Documentation générale et technique	6182	700,00					
3.17	Formations payantes	6184	0,00					
3.18	Frais divers (modifications cartes grises)	6228	100,00					
3.19	Droits d'enregistrements (cartes grises)	6354	500,00					
3.20	Voyages, déplacements et missions	6251	200,00					
3.21	Frais de réception	6234	0,00					
3.22	Frais d'affranchissement	6261	400,00					
3.23	Frais de télécommunication (abonnement internet, téléphones)	6262	1 800,00					
3.24	Taxes foncières terrains SMDVA : Hanches (Loreau) + Droue-sur-Drouette (Palombe) + Epernon (Rue de Crochet)	63512	100,00					
3.25	Indemnités des élus	65311	33 000,00					
3.26	Frais de missions des élus	6532	0,00					
3.27	Cotisations retraite des élus	65313	1 400,00					
3.28	Formation des élus	6535	0,00					
3.29	FCTVA récupération de la TVA des études et investissements passés	10222					305,00	
3.30	Dotation d'amortissements	6811	79 454,24					
3.31	Amortissements investissement	28				79 454,24		
3.32	Quote-part subventions	777		16 754,97				
3.33	Transfert entre section pour amortissements sur subventions	13918		16 754,97				
3.34	Transfert entre section pour amortissements sur subventions	13931						
Sous-total 3			149 754,24	16 754,97	16 754,97	79 454,24	305,00	
			Reste à charge SMDVA	132 999,27			-63 004,27	
							Total à charge SMDVA pour le poste 3	
							69 995,00	
4 Excédents du SMDVA								
4.1	Excédents				54 804,15			
Sous-total 4 à déduire des postes 1 - 2 - 3			0,00		54 804,15		Total à déduire SMDVA pour le poste 4	
			A déduire	0,00	54 804,15		54 804,15	
							Total dépenses fonctionnement	363 234,24
							Total dépenses investissement	311 284,75
							Total recettes fonctionnement	16 754,97
							Total recettes investissement	315 383,06
							TOTAL GENERAL A CHARGE SMDVA (POSTES 1+2+3+4)	287 576,81
							Recettes déduites	
								287 576,81

Projet de répartition des cotisations 2025 selon les critères des statuts du Syndicat



ETAT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES 2025 selon les statuts du SMDVA

- CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires)
- CCPEIDF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France)
- CACM (Communauté d'Agglomération Chartres Métropole)

Budget déduction faite des recettes (subventions, excédents) **287 576.81**

Communes	Population (INSEE 2023)	Surface totale commune (km ²)	Surface Bassin Versant (km ²)	Nb habitants / Surface BV		
				Nb habitants par BV	%	Cotisations € 2025
Rambouillet	27 344	35.84	34.28	26 238	39.69%	114 144.99 €
Emancé	904	12.15	12.15	904	1.37%	3 932.73 €
Gazeran	1 318	25.98	25.98	1 318	1.99%	5 733.79 €
Hermeray	966	18.45	13.83	732	1.11%	3 184.47 €
Orcemont	1 012	10.49	10.04	1012	1.53%	4 402.57 €
Orphin	899	16.71	14.28	899	1.36%	3 910.98 €
Poigny-La-Forêt	941	23.68	22.41	909	1.38%	3 954.49 €
Raizeux	1026	10.38	10.16	961	1.45%	4 180.70 €
Saint-Hilarion	998	14.18	14.18	998	1.51%	4 341.67 €
Sonchamp	1 686	46.41	9	326	0.49%	1 418.22 €
TOTAL CART	37 094	214	166	34 297	51.88%	149 204.61 €
Droue-sur-Drouette	1251	5.36	5.36	1 251	1.89%	5 442.31 €
Epernon	5615	6.57	6.43	5 615	8.49%	24 427.32 €
Hanches	2 740	16.37	15.73	2 740	4.14%	11 920.01 €
Saint-Martin-de-Nigelles	1 620	12.51	12.31	1 620	2.45%	7 047.60 €
Villiers-le-Morhier	1 398	10.58	5.62	726	1.10%	3 158.37 €
Aunay-sous-Auneau	1561	19.62	19.62	1 561	2.36%	6 790.93 €
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	6367	34.4	34.4	6 367	9.63%	27 698.80 €
Bailleau-Armenonville	1376	17.83	14	1 105	1.67%	4 807.16 €
Béville-le-Comte	1706	20.12	20.12	1 706	2.58%	7 421.73 €
Ecrosnes	840	23.88	23.27	840	1.27%	3 654.31 €
Gallardon	3655	11.31	11.31	3 655	5.53%	15 900.60 €
Gas	768	12.29	11.97	768	1.16%	3 341.08 €
Le Gué-de-Longroi	940	6.94	6.94	940	1.42%	4 089.35 €
Levainville	391	5.56	5.56	391	0.59%	1 700.99 €
Yermenonville	622	5.13	4.05	483	0.73%	2 101.23 €
Ymeray	575	6.85	6.85	575	0.87%	2 501.46 €
TOTAL CCPEIDF	31 425	215	204	30 343	45.90%	132 003.25 €
Oinville-sous-Auneau	345	10.46	10.46	345	0.52%	1 500.88 €
Roinville-sous-Auneau	585	6.84	6.84	585	0.88%	2 544.97 €
Saint-Léger-des-Aubées	272	13.41	13.41	272	0.41%	1 183.30 €
Voise	262	10.38	10.38	262	0.40%	1 139.80 €
TOTAL CACM	1464	41.09	41.09	1464	2.21%	6 368.94 €
TOTAL	69983.00	470.68	410.94	66 104	100.00%	287 576.81 €

Part % CART	52%
Part % CCPEIDF	46%
Part % CACM	2%
Total	100%

➤ Il est demandé que le calcul des participations financières soit basé à partir des chiffres de l'INSEE 2021, comme effectué pour l'année 2024 et ce jusqu'à la fin de la mandature en cours. **Le tableau mis à jour pour la répartition des cotisations 2025 entre EPCI-FP (INSEE 2021) est consultable ci-dessous.**

SMDVA

Syndicat Mixte de la Drouette,
de la Voise et de leurs Affluents

ETAT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES 2025 selon les statuts du SMDVA

→ CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires)
→ CCPEIDF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France)
→ CACM (Communauté d'Agglomération Chartres Métropole)

Budget déduction faite des recettes (subventions, excédents) 287576.81

Communes	Population (INSEE 2021)	Surface totale commune (km ²)	Surface Bassin Versant (km ²)	Nb habitants / Surface BV		
				Nb habitants par BV	%	Cotisations € 2024
Rambouillet	27 431	35.84	34.28	26 238	39.97%	114 943.11 €
Emancé	893	12.15	12.15	893	1.36%	3 912.04 €
Gazeran	1 315	25.98	25.98	1 315	2.00%	5 760.74 €
Hermeray	977	18.45	13.83	732	1.12%	3 206.74 €
Orcemont	1 030	10.49	10.04	986	1.50%	4 319.46 €
Orphin	921	16.71	14.28	790	1.20%	3 460.82 €
Poigny-La-Forêt	960	23.68	22.41	909	1.38%	3 982.14 €
Raizeux	982	10.38	10.16	961	1.46%	4 209.94 €
Saint-Hilarion	958	14.18	14.18	958	1.46%	4 196.79 €
Sonchamp	1 683	46.41	9	326	0.50%	1 428.14 €
TOTAL CART	37 150	214	166	34 108	51.96%	149 419.91 €
Droue-sur-Drouette	1288	5.36	5.36	1 288	1.96%	5 642.45 €
Epernon	5659	6.57	6.43	5 538	8.44%	24 260.80 €
Hanches	2 748	16.37	15.73	2 640	4.02%	11 565.28 €
Saint-Martin-de-Nigelles	1 609	12.51	12.31	1 584	2.41%	6 939.17 €
Villiers-le-Morhier	1 367	10.58	5.62	726	1.11%	3 180.45 €
Aunay-sous-Auneau	1528	19.62	19.62	1 528	2.33%	6 693.84 €
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	6125	34.4	34.4	6 125	9.33%	26 832.32 €
Bailleau-Armenonville	1407	17.83	14	1 105	1.68%	4 840.77 €
Béville-le-Comte	1696	20.12	20.12	1 696	2.58%	7 429.82 €
Ecrosnes	864	23.88	23.27	842	1.28%	3 688.62 €
Gallardon	3748	11.31	11.31	3 748	5.71%	16 419.19 €
Gas	810	12.29	11.97	789	1.20%	3 456.44 €
Le Gué-de-Longroi	962	6.94	6.94	962	1.47%	4 214.32 €
Levainville	400	5.56	5.56	400	0.61%	1 752.32 €
Yermenonville	612	5.13	4.05	483	0.74%	2 115.92 €
Ymeray	605	6.85	6.85	605	0.92%	2 650.38 €
TOTAL CCPEIDF	31 428	215	204	30 059	45.79%	131 682.10 €
Oinville-sous-Auneau	355	10.46	10.46	355	0.54%	1 555.18 €
Roinville-sous-Auneau	568	6.84	6.84	568	0.87%	2 488.29 €
Saint-Léger-des-Aubées	273	13.41	13.41	273	0.42%	1 195.96 €
Voise	282	10.38	10.38	282	0.43%	1 235.38 €
TOTAL CACM	1478	41.09	41.09	1478	2.25%	6 474.80 €
TOTAL	70056.00	470.68	410.94	65 645	100.00%	287 576.81 €

Part % CART	52%
Part % CCPEIDF	46%
Part % CACM	2%
Total	100%

Conclusion

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences (*items 1°, 2° et 8° de GEMAPI*), le Syndicat Mixte Drouette Voise et Affluents (SMDVA) est officiellement considéré comme une structure gémapienne conformément aux politiques de gestion en vigueur et aux contours de la compétence GEMAPI.

Le SMDVA se doit de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en poursuivant la mise en œuvre de ses programmes d'actions ambitieux (PPRE) élargis aujourd'hui à l'échelle des deux bassins versants de la Drouette et de la Voise.

En ce sens, renforcer la cellule d'animation technique du Syndicat est l'un des objectifs de l'année 2025 afin de pouvoir poursuivre la dynamique engagée sur l'ensemble du territoire d'actions ; d'autant plus qu'il est rappelé que lors de la fusion SM3R/SMVA, ce dernier n'avait plus de technicien en poste.

Le budget prévisionnel 2025 et la feuille de route du Syndicat s'inscrivent donc dans cette optique.

3 – Informations et questions diverses

M. RUAUT intervient et interroge l'ensemble du comité sur la future prise de compétence « *Prévention Inondation* » (PI) par le Syndicat et sa gestion.

En réponse, M. PETITPREZ rappelle la position favorable de la CART sur le futur transfert de la compétence PI au SMDVA. Cependant, il est précisé qu'un travail de réflexion et de concertation doit être mené par les 3 EPCI-FP membres préalablement à tout transfert. Cela nécessitera également d'anticiper différentes étapes clés : modification des statuts du Syndicat, travail budgétaire, etc...

La question d'un « Syndicat à la carte » se pose également. M. JANOTTIN alerte sur le piège d'une gestion hétérogène de la compétence PI sur un seul EPCI-FP, impliquant notamment la création de budgets annexes. Il tient à préciser l'importance de privilégier une réflexion « bassin versant » plutôt qu'une réflexion « intercommunalités ».

La Présidente du Syndicat confirme en effet qu'un projet de « Syndicat à la carte » n'est pas l'objectif premier visé, notamment au regard de la complexité de la fiscalité vis-à-vis du découpage de territoire. M. RUAUT suggère que le SMDVA puisse exercer la compétence PI sur la base des cotisations perçues par les collectivités.

M. PETITPREZ ajoute qu'il est effectivement préférable de privilégier une gestion globale de la compétence PI par souci de cohérence et de vision globale de territoire. Un transfert hétérogène de la compétence PI impliquerait nécessairement la mise en place de budgets annexes devant tenir compte des prélèvements de la taxe GEMAPI, actuellement disparates sur l'ensemble du territoire.

M. FELLER s'interroge sur la position de la CACM concernant les diverses questions relatives au transfert de la compétence PI au Syndicat. M. PETITPREZ précise que la totalité de la compétence PI devra être prise à périmètre constant dans un premier temps. C'est pourquoi la CART souhaite un transfert officiel pour l'année 2026. M. MARIE souligne l'importance de lancer rapidement le travail de concertation entre EPCI-FP, d'autant plus si le transfert de compétence est projeté en 2026.

FIN DE LA SÉANCE A 20 H 00